

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le jeudi 1^{er} octobre 2009, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présentes mesdames les conseillères Brigitte Émond et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 20 h par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h avec trois membres présents.

3. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres du conseil ont été convoqués le mardi 29 septembre par la forme habituelle vers 17 h 20 soit 48 heures avant le début de la session spéciale.

4. Adoption de l'ordre du jour

**09.10.01.01 Madame Brigitte Émond propose l'adoption de l'ordre du jour
Adoptée à l'unanimité**

5. Adoption du procès-verbal de la session du 4 septembre 2009.

**09.10.01.02 Madame Brigitte Émond propose l'adoption du procès-verbal de la session du 4 septembre 2009 tel que modifié.
Adoptée à l'unanimité**

6. Suivis au procès-verbal de la session du 4 septembre 2009.

L'enfouissement des fils pour madame Colette Lussier n'est pas réglé. Le dossier est en cours de discussion.

La transmission Internet via la tour située sur le Chemin du Phare se fait maintenant sans interruption à la suite des travaux effectués à l'antenne située sur cette tour.

La résolution du conseil appuyant la demande de la population de la MRC des Basques pour changer le nom de la circonscription provinciale de Rivière-du-Loup par Rivière-du-Loup-Les Basques a été acheminée à monsieur Jean D'Amour, député de la circonscription, à monsieur Claude Béchar, ministre responsable de la région et à monsieur André Leblond, directeur général de la MRC des Basques.

La campagne d'Hydro-Québec sur le diagnostique résidentiel a un léger retard provenant d'Hydro-Québec. C'est Hydro-Québec qui fera parvenir aux abonnés le questionnaire à remplir.

Les propriétaires ayant fait une demande de permis ont été informés de la décision du conseil.

7. Rapport du maire

Dans le plan d'action sur les municipalités dévalorisées qui a été déposé à la MRC, la municipalité n'était pas considérée comme étant dévalorisée. Monsieur Delage a fait parvenir une lettre à monsieur Gilles Julien du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour faire état de notre situation réelle.

Monsieur Delage a aussi fait parvenir une lettre à monsieur Yves Landry qui est sous-ministre à la culture et directeur régional par intérim au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour demander que la Municipalité soit considérée «dévalorisée» pour l'analyse de notre demande de soutien financier pour la future bibliothèque.

8. Période de questions

Aucune personne présente.

9. Affaires en cours

9.1 Appel d'offres et octroi de contrat pour travaux de plomberie

09.10.01.03

Considérant le besoin de l'exécution de travaux de plomberie pour la connexion du futur puits à l'édifice municipal et pour la connexion aux nouvelles installations septiques ;
Considérant que les travaux devront être exécutés durant le mois d'octobre ;

Monsieur Gilbert Delage propose

QUE la Municipalité fasse un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de plomberie pour les branchements du futur puits et des installations septiques à l'immeuble du bureau municipal auprès des entrepreneurs suivants : Entreprises Camille Ouellet, Plomberie Hector Cyr et Pierre Rioux Entrepreneur-Plomberie ;

QUE le directeur général soit autorisé à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Travaux pour les installations septiques au bureau municipal et à la bibliothèque

Le sujet n'est plus à propos pour l'instant.

93 Pont de glace

Monsieur Jacques Fraser a fait part à plusieurs personnes qu'il ne peut signer le contrat actuellement.

09.10.01.04

Monsieur Gilbert Delage propose qu'après un délai de cinq (5) jours donné par écrit à monsieur Jacques Fraser pour signer le contrat de travail pour la réalisation, l'entretien et la surveillance du pont de glace, si monsieur Fraser n'a pas signé le contrat que la Municipalité lance un nouvel appel d'offres selon le devis présenté dans le premier appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne le tronçon allant du pont de glace vers le village de L'Isle-Verte, madame Brigitte Émond signale qu'un abandon de la réalisation de ce tronçon par la Municipalité en faveur du Club de motoneige Les Verlois aurait pour effet de perdre les droits acquis que possède la Municipalité pour cet ouvrage. Madame Émond se dissocie donc de toute idée d'abandon de ce tronçon.

10. Affaires nouvelles

10.1 Travaux faits sans permis

Le directeur général signale que suite à la demande du conseil et du CCU d'avoir des informations additionnelles sur la demande de permis que monsieur J-Paul Deschênes a fait pour la modification de l'une de ses fenêtres à son abri forestier, monsieur Deschênes a fait parvenir une photo et un texte indiquant que la fenêtre a été changée, bien que le permis n'ait pas encore été accordé.

- 09.10.01.05** Considérant que monsieur J-Paul Deschênes a réalisé des travaux de changement de fenêtre à son abri forestier sans permis ;
Considérant qu'il n'y avait pas de situation d'urgence pour l'exécution des travaux ;

Monsieur Gilbert Delage propose qu'un avis d'infraction soit envoyé à monsieur J-Paul Deschênes pour l'exécution de travaux sans permis consistant au changement d'une fenêtre par une fenêtre de style porte patio et que les travaux n'auraient pas dû être faits avant l'octroi du permis.

Adoptée à l'unanimité

- 09.10.01.06** **Monsieur Gilbert Delage propose** que lors d'une prochaine modification à la réglementation, il soit prévu un article décrétant une amende automatique pour quiconque entreprend ou réalise des travaux sans permis.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Achat de gravier auprès des Entreprises Camille Dumont

- 09.10.01.07** Considérant qu'une demande de soumissions a été faite auprès de trois entrepreneurs pour l'achat de gravier ;
Considérant que le plus bas soumissionnaire s'est désisté ;
Considérant que les Entreprises Camille Dumont est le deuxième plus bas soumissionnaire ;

Madame Brigitte Émond propose que la Municipalité achète auprès des Entreprises Camille Dumont 88 tonnes de gravier 0 ½ au montant de 24 \$ la tonne de gravier 0 ½ et que la municipalité assume les frais de transport par bateau.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Achat de mobilier de bureau

- 09.10.01.08** Considérant la nécessité de procurer au personnel de bureau du mobilier adéquat pour l'exécution de leur travail ;
Considérant le besoin de nouveaux mobiliers pour les besoins du travail pour l'élaboration de la politique familiale et pour les besoins futurs ;

Madame Brigitte Émond propose que la Municipalité procède à l'achat de deux bureaux de travail, de deux chaises ergonomiques et de deux classeurs.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Projet éolien d'INERGEX en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup

Monsieur Delage présente le projet éolien d'INERGEX en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup sans données chiffrées et les nouvelles règles imposées par Hydro-Québec pour les projets communautaires. Aucun document n'a été déposé. Le projet reste risqué parce que l'on ne connaît pas la qualité des vents, le mode de financement des intérêts de l'emprunt de la MRC non plus que le risque technologique.

Après discussion, les membres présents du conseil sont en désaccord avec la façon de procéder de la MRC de Rivière-du-Loup pour les raisons suivantes :

- L'impact financier que peut avoir le projet sur les contribuables par une augmentation des quotes-parts à la MRC ;
- Le besoin d'une consultation publique pour ce type de projet ;
- L'impossibilité pour la municipalité de faire une consultation publique compte tenue des conditions qui sont imposées dans l'élaboration du projet.

11. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Madame Louise Newbury dépose le procès-verbal de la réunion du CCU du 30 septembre 2009.

11.1. Demande de permis de Madame Aline Grenon, 5701, chemin de l'Île

09.10.01.09

Considérant la demande de permis déposée par Madame Aline Grenon pour l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 5701, chemin de l'Île, la construction d'un patio et la réparation de la toiture en bardeaux d'asphalte ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Madame Aline Grenon pour l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 5701, chemin de l'Île, la construction d'un patio et la réparation de la toiture en bardeaux d'asphalte, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.2. Demande de permis de Madame Colette Caron, 4902, chemin de l'Île

09.10.01.10

Considérant la demande de permis déposée par Madame Colette Caron pour la rénovation des fenêtres du bâtiment principal situé au 4902, chemin de l'Île ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Brigitte Émond propose que le conseil accepte la demande de permis Madame Colette Caron pour la rénovation des fenêtres du bâtiment principal situé au 4902, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.3. Demande de permis de Monsieur Moreau Rioux, 418, chemin du Bout-d'en-Bas

Monsieur Morency Rioux demande un permis pour un agrandissement de 9 pieds de son balcon. Cet agrandissement se fera du côté sud du bâtiment principal, soit vers le fleuve. Cette demande devra faire l'objet d'une demande de dérogation mineure comme pour toutes les constructions au Bout-d'en-Bas.

11.4. Demande de permis de la Société Inter-Rives de l'Île Verte, 1802, route du Quai-d'en-Bas.

09.10.01.11

Considérant la demande de permis déposée par La Société Inter-Rives de l'Île Verte pour la rénovation du bâtiment situé au 1802, route du Quai-d'en-Bas consistant au changement de la fenestration et compléter le revêtement de bardeau du côté ouest ;

Considérant la recommandation du CCU que les matériaux pour les fenêtres et les portes soient de bois en conformité avec le caractère patrimonial de la maison ;

Considérant la recommandation conditionnelle du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis de la Société Inter-Rives de l'Île Verte pour la rénovation du bâtiment situé au 1802, route du Quai-d'en-Bas consistant au changement de la fenestration et compléter le revêtement de bardeau du côté ouest conditionnelle à ce que les matériaux pour les fenêtres et les portes soient de bois en conformité avec le caractère patrimonial de la maison, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.5 Demande de permis de Monsieur J-Paul Deschênes, 2901, chemin de l'Île

09.10.01.12

Considérant la demande de permis déposée par Monsieur J-Paul Deschênes pour le remplacement d'une fenêtre par une fenêtre de type porte-fenêtre de 5 pi par 8 pi sur la façade nord de l'abri forestier situé au 2901, chemin de l'Île ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis de Monsieur J-Paul Deschênes pour le remplacement d'une fenêtre par une fenêtre de type porte-fenêtre de 5 pi par 8 pi sur la façade nord de l'abri forestier situé au 2901, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

12.2. Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

Une activité est prévue la première fin de semaine de février consistant en une traversée du pont de glace au flambeau et la visite de maison en maison de celles qui auront un flambeau dehors. Une sorte de repas communautaire itinérant.

Madame Louise Newbury monte le dossier pour la récupération du contrôle du site ileverte.net. Une lettre sera envoyée à monsieur Paul Charbonneau.

L'an prochain la Corporation travaillera sur la conception du site internet et sur de nouveaux panneaux de signalisation pour le bureau municipal et le Centre de tri.

12.3. Société Inter-Rives - Gilbert Delage

La discussion sur le 1 \$ pour le transport collectif est reportée en janvier prochain. L'opération de l'hélicoptère sera sous la responsabilité de la Société des Traversiers du Québec.

12.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Selon les premiers résultats sur l'opération de la navette terrestre, il y aurait un surplus d'opération de 800 \$ à 1 000 \$. Le rapport final est à venir.

12.5. Comité du 200^e du Phare - Charles Méthé

La clôture des activités le 12 septembre a été un grand succès..

12.6. Culture et loisirs / Bibliothèque - Denis Cusson

La soirée hommage à André Cloutier a été un grand succès avec la participation de 97 personnes.

12.7. Comité des quais - Francis Michaud/Gilbert Delage/Brigitte Émond

Aucun rapport.

12.8. Affaires familiales - Brigitte Émond

Madame Brigitte Émond dépose les rapports de madame Lyne Boyer.

13. Rapport du Directeur général

Des avis publics ont été publiés pour l'entrée en vigueur des règlements numéro 130.1 et numéro 131 et annonçant le dépôt du sommaire de la 2^e année du rôle d'évaluation.

Une mise à jour du site Web a été faite.

Lors d'un entretien téléphonique avec monsieur Yvan Tardif, directeur général de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, ce dernier m'a fait part que le conseil des commissaires n'a pas pris de résolution sur l'entente entre la Municipalité et la Commission scolaire concernant la vente de l'École Fraser et le partage des revenus tirés de la vente. Le conseil des commissaires est en accord avec la démarche entreprise par la Municipalité et du prix de vente qui a été fixé à 150 000 \$. Un protocole stipulant les objets de l'entente (en référence avec la résolution du conseil municipal de mai) sera rédigé par nous et signé par les deux parties.

Nous avons pris l'information concernant les mesures à prendre (dispositions réglementaires) pour l'entreposage des matières dangereuses (huile, carburant, fuel, etc.) et la collecte de ces matières notamment les huiles usées. Considérant que nous en faisons la collecte, nous nous sommes inscrits auprès de la Société de gestion des huiles usées (SOGHU) comme point de collecte. Ce faisant nous obtiendrons un montant de 100 \$ comme boni d'implantation. Ceci permettra de défrayer une partie des coûts d'aménagement du site au centre de tri.

Les planches endommagées de la galerie de l'édifice du bureau municipal ont été remplacées. L'ouverture de la porte gauche du garage a été agrandie. Ceci permettra de ranger le tracteur dans le garage cet hiver. Il sera aussi possible d'y ranger le camion de voirie et la rétro graveuse.

Un envoi par courriel ou un appel téléphonique a été fait à tous les propriétaires et co-propriétaires qui n'étaient pas inscrits sur la liste électorale ou qui n'avaient pas demandé leur inscription pour voter par correspondance pour les inviter à s'inscrire.

L'inspecteur adjoint en bâtiment a fait la vérification de l'état de réalisation des permis émis en 2008 et en 2009. Il n'y a qu'un permis émis en 2008 dont les travaux ne sont pas complétés dans les délais. Les travaux sont temporairement arrêtés. Le propriétaire sera avisé qu'il devra demander un autre permis pour compléter les travaux.

À la suite de l'ouverture de poste pour le remplacement d'Anaïs Giroux-Bertrand, en congé de maternité, nous avons reçu deux candidatures. L'une d'elle s'est désistée et nous avons engagé madame Colette Caron.

Selon l'inventaire du matériel que nous possédons en ce moment, il nous reste 4 ponceaux de 12''x 20' et une section de 7'. Dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier, nous pourrions faire l'achat de 10 ponceaux avec cloche au coût de 103,17 \$ l'unité chez Quincaillier CM à Cacouna, Avec l'achat de 96 tonnes de gravier et le temps de travail pour la réalisation des travaux, nous serons conforme au cadre budgétaire de la subvention qui a été obtenue.

09.10.01.13 **Madame Brigitte Émond propose** que la Municipalité fasse l'achat de 10 ponceaux avec cloche au coût de 103,17 \$ l'unité chez Quincaillier CM à Cacouna.

Adoptée à l'unanimité

Le personnel du bureau tient à souligner la bonne collaboration et l'autonomie «administrative» de monsieur Gaétan Belzile, employé de voirie et d'entretien des bâtiments.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des dépenses du mois

09.10.01.14 **Madame Brigitte Émond propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe 1 au montant de 23 703,06 \$

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

15. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

Deux touristes ont fait une plainte contre monsieur Jacques Fraser pour avoir conduit trop rapidement et ne pas avoir eu un comportement courtois. Les membres présents demandent que la lettre soit acheminé à monsieur Fraser et lui demande d'avoir un comportement plus élégant à l'endroit des touristes.

16. Affaires diverses

Aucun sujet.

17. Levée de l'assemblée

09.10.01.15 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 23 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général